

TIPASA

Les opportunités d'investissement dans le tourisme à l'étude

M. Mohand-Saïd Naït Abdelaziz, le président de la prestigieuse Confédération nationale du patronat algérien (CNPA), co-organisateur avec la jeune Fédération nationale de l'hôtellerie et du tourisme (FNHT), du 2^e Forum Algérie Méditerranée, a donné plusieurs orientations concernant les opportunités d'investissements en Algérie, suivi en cela par l'omniprésent Aïssa Derdour, le président de la FNHT.

Le discours du président de la CNPA, s'était voulu rassembleur, explicite, pédagogique et empreint de sagesse, «malgré les absences remarquables de quelques responsables», nous dira M. Naït Abdelaziz.

Quant à l'intervention de M. Derdour, le président de la Fédération nationale de l'hôtellerie et du tourisme (FNHT) qui relève de la Confédération nationale du patronat algérien et dont le siège national se situe à Constantine, elle trace les grandes lignes du plan opérationnel 2016-2019 de la FNHT qui «viserait la promotion des potentialités touristiques algériennes», en expliquant que «certains projets retenus ont bénéficié de concessions de terrains, et seront implantés dans diverses wilayas du pays», à l'instar du complexe de Guerara, de Ghardaïa et de Biskra, le complexe de Beni Haroun, ainsi «qu'un programme Aqua-parc qui considère les ressources

naturelles, et archéologiques, dont les études d'aménagement spécifiques au développement touristique tiennent compte de l'homme algérien, de la famille et de ses traditions.», précise l'orateur.

Dans son exposé, M. Derdour a révélé que dans le cadre de la coopération algéro-italienne, et dans le cadre du nouveau contexte économique incitatif et encourageant, le rapport relatif à l'investissement étranger ne devra plus représenter de contraintes sachant que les deux parties ont opté pour la règle de 70/30 concernant le taux des bénéficiaires.

S'agissant du projet de village touristique JUBA, qui sera implanté à Douaouda sur un site de 50 hectares, «il sera configuré dans un style arabo-musulman avec des bungalows et des chambres singles et doubles, à l'instar du village touristique d'El Aouana à Jijel et du complexe culturel de Béjaïa», précisera l'orateur.

L'aspect juridique du tourisme algérien a été décortiqué et expliqué à l'assistance, par M. Amirouche, un expert juridique.

En marge de ces exposés, des conventions ont été signées entre la société algéro-italienne SPA Sebalit, la société algéro-turque Sarl Sofibay et la société algéro-italienne Sarl Gemalit.

M. Madouni, un expert financier, s'est attelé à expliquer les avantages des nouvelles dispositions financières et de l'investissement touristique accordés par la réglementation algérienne, notamment par les nouveaux dispositifs et instruments de crédit, d'assurance et de garantie.

Le Pr Farhi Abderaouf, a, pour sa part, détaillé les différentes infrastructures médicales, à l'instar des salles de massage, des salles de sport, d'ergothérapie, de sauna, de la thalassothérapie, de l'aqua-jet, de la trithérapie, de l'infrarou-



Photo : DR

ge, des cures et des centres de beauté, de pédicure et de manucure.

Quant à M. Zertali, un expert consultant en transport touristique, il évoquera tour à tour le plan de transport, dans un site touristique, le mode de transport approprié, à l'instar du minibus touristique, de la moto-taxi, du train touristique, la calèche, le bateau-bus, le funiculaire et le mini-train touristique.

L'expert Stephano de la société mixte algéro-italienne spécialisée en construction de technologie durable Sebalit, expliquera dans un italien accessible, comment construire des bungalows, bénéficiant de l'isolation phonique et thermique, dont la préfabrication sera modulaire avec une préparation à 90% en usine, dotés d'armatures et de fixations mécaniques, où le béton ne sera pas nécessaire.

Quant à la société mixte algéro-turque Sofibay, elle utilisera selon un représentant «une nouvelle technologie de construction qui a fait ses preuves partout et notamment à Boughzoul, où seront utilisés des éléments modulables à volonté, où tout sera encastré avec une livraison rapide» qui fait, selon l'orateur, que «tout projet de 2 ans sera livré en 6 mois, soit 20 bungalows par jour».

Quant à M. Medkhene, un expert en formation touristique, il plaidera pour le secteur en présentant un véritable réquisitoire et en révélant en substance qu'«actuellement, il y a 1 000 places pédagogiques dans le domaine de la formation touristique, alors qu'on a besoin de 10 000 places pédagogiques dans les métiers de base, à l'instar de la cuisine, de la restauration et du management», affirme l'orateur en ajoutant qu'en «Algérie, il n'y a que l'Aurassi, tandis que pour les autres formations traditionnelles (pâtisserie, cuisine), il n'existe que de petites écoles de formation.

L'état des lieux en la matière est inquiétant, il y a un sacré besoin en main-d'œuvre qualifiée dans le tourisme.

Dans ce domaine, on doit former des commerçants dans la chaîne des valeurs, par rapport à l'Espagne, la Grèce et le Liban. Il faut instaurer des politiques qui ne sont pas du ressort du gouvernement, mais du ressort de chaque opérateur. Il faut former au tout hôtel, c'est-à-dire former selon les normes internationales en matière de réception et d'hôtellerie».

Un véritable pavé dans la mare, jeté par cet expert, qui ose présenter crument les failles.

Houari Larbi

CHERCHELL-OUEST

Une pénurie d'eau potable inexplicable

Voilà bientôt plusieurs jours que les citoyens de la région ouest dénommée «la Zone» de cherchell sont mécontents devant une pénurie d'eau inexplicable qui dure depuis plus de dix jours, selon certains citoyens à l'instar de la famille C. H., qui habite l'extrême banlieue ouest, et qui parle de 15 jours, d'autres citoyens, par contre, comme M. Hadj Mohamed, un résident des 48 logements, évoquent une absence d'eau de plusieurs journées vers les étages supérieurs de leur cité.

Les services de la Seaal sis à Cherchell, qui s'affairent sur la panne depuis plusieurs jours, nous ont affirmé que les réparations ont été faites, mais qu'un camion aurait heurté le site réparé en causant une nouvelle rupture de la canalisation.

Le maire de la ville, M. Djemmal Moussa, interpellé sur cette panne qui dure et qui a surpris tous les foyers de la zone ouest de la ville, serait intervenu, selon ses dires, auprès de la Seaal, où on lui aurait garanti le rétablissement de l'alimentation dans les meilleurs délais.

Même si c'est le cas, B. M. et H. K., qui résident à proximité de l'oued Garami, sont formels, la Seaal, leur aurait affirmé que leur canalisation serait bouchée et qu'ils vont avoir recours au compresseur.

Précisons que cette pénurie d'eau reste inhabituelle pour cette partie ouest de la ville, sans oublier qu'auparavant, une pénurie d'eau de plusieurs jours avait affecté cette zone ouest de la ville.

H. L.

LE DG DE LA CNAS EN VISITE À MILA

31 mars, délai de rigueur des dispositions prévues par la LFC 2015

Monsieur Tidjani Hacène Haddam, DG de la Cnas, semble satisfait du déroulement de l'opération à Mila, qui enregistre 6 284 employeurs pour un nombre de 232 223 assurés, 1 681 missions de contrôle effectuées jusqu'à fin février.

Monsieur Tidjani Hacène Haddam, directeur général de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (Cnas), était à Mila, hier matin, en visite d'inspection et surtout d'appui, de sensibilisation et de vulgarisation des mesures exceptionnelles apportées par l'ordonnance 15-01 du 23 juillet 2015, portant loi de finances complémentaire pour 2015, au profit des employeurs débiteurs, pour la régularisation de leur situation en matière de Sécurité sociale

et celle des travailleurs salariés non encore déclarés, et ce, à une poignée de jours du 31 mars, délai de rigueur accordé par la Caisse afin de les faire bénéficier des exonérations et des pénalités de retard.

Il est à signaler que les employeurs en infraction qui n'ont pas déclaré leurs travailleurs et qui se présentent – volontairement – pour les déclarer, avant cette date butoir du 31 mars, ne seront pas concernés par les sanctions prévues par la loi, bien au

contraire, ils bénéficieront des avantages liés aux dispositions de l'article 57 de la LFC 2015, selon M. Haddam. Tous ces dispositifs, y compris celui relatif aux affiliations volontaires, pour les personnes activant sans couverture sociale, moyennant une cotisation mensuelle fixée à 12% du SNMG, tendent à juguler le phénomène des emplois non déclarés et du circuit parallèle, une situation qui porte gravement préjudice à l'équilibre financier de la Caisse, estimé à près de 50%.

Le DG de la Cnas semble satisfait du déroulement de l'opération à Mila, qui enregistre 6 284 employeurs pour un nombre de 232 223 assurés, 1 681 missions de contrôle

effectuées jusqu'à fin février. Pour les dispositifs de la LFC 2015, 189 échéanciers de paiement ont été accordés pour un montant de 302 163 055 DA et un montant réglé de l'ordre de 12 665 875,07 DA, alors que 2 065 employeurs ont bénéficié de l'annulation des majorations et autres pénalités de retard pour un montant de 544 307 215 DA et 280 employeurs ont déclaré leurs salariés, au nombre de 319.

Comme il a été enregistré durant cette même période, l'affiliation volontaire de 530 personnes, convaincues des avantages proposés par ce nouveau dispositif.

A. M'haimoud